



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Picardie

Question écrite n° 50765

Texte de la question

M Daniel Le Meur attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur les menaces que fait peser sur le contrat de plan routier état-region Picardie la réduction importante du budget routier pour 1992, remettant en cause l'aménagement nécessaire des trois axes structurants que sont pour notre région la RN 31, la RN 32 et la RN 2. Déjà on observe des retards dans l'affectation des crédits, fin octobre 1991, sur les opérations suivantes : dans l'Aisne, les déviations de Laon sur la RN 2 (1,6 million de francs non affectés) ; dans l'Oise, la déviation de Plessis-Belleville sur la RN 2 (5 millions de francs non affectés), la déviation de Levignen sur la RN 2 (6,5 millions de francs non affectés), la déviation de Compiègne-Thourotte sur la RN 32 (13,2 millions de francs non affectés) ; dans la Somme, pour ce qui concerne le programme Transmanche, la route nouvelle d'Abbeville-Bouttencourt sur la RN 28 (30,2 millions de francs non affectés). Ces retards sont préjudiciables à la région Picardie, recevable de toute l'Europe du Nord, qui risque de se trouver dans une position affaiblie en termes d'équipements et d'emplois pour le grand marché unique de 1993. Il lui demande donc quels moyens il compte prendre pour respecter les engagements pris pour 1991, et dégager les crédits nécessaires pour 1992, en abondant éventuellement le budget de ressources extra-budgetaires provenant des excédents d'autoroute de France ainsi que Maurice Faure en avait pris l'engagement à l'occasion du comité interministeriel de l'aménagement du territoire de novembre 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement et des transports rappelle que les retards constatés les deux premières années de l'engagement quinquennal actuel proviennent, d'une part, du nombre important de projets nouveaux retenus au contrat entre l'Etat et la région Picardie, qui n'avaient pas tous fait l'objet d'études techniques détaillées ; d'autre part, les demandes conjuguées des différents partenaires pour des modifications de caractéristiques de certains projets ont entraîné une augmentation sensible des coûts, de l'ordre de 40 p 100, ce qui n'est pas sans conséquence sur le démarrage de certaines opérations, situées notamment dans le département de l'Oise. Les réductions budgétaires, liées à la guerre du Golfe persique, qui ont eu des repercussions sur la réalisation de tous les contrats routiers en 1991, n'ont pas permis de garantir le respect rigoureux de l'échéancier initial. Aussi, afin de limiter les conséquences de ces économies pour les travaux publics, il a été décidé de ne les faire porter que sur des opérations nouvelles, qui n'avaient donné lieu à aucun commencement d'exécution ; tel était le cas pour la déviation de la RN 2 au Plessis-Belleville. Néanmoins, à la fin de 1991, le montant consacré au financement des travaux neufs prévus par le contrat routier picard s'élève à près de 277 MF (valeur 1989) en autorisations de programme de l'Etat, soit 48,2 p 100 du montant prévu et celui réservé au profit des opérations du plan transmanche en Picardie à près de 282 MF (valeur 1989), soit 58,7 p 100 de la participation de l'Etat au programme quinquennal transmanche. Par ailleurs, les ressources supplémentaires d'un montant de 1 200 MF obtenues en novembre 1991 au titre de la loi de finances rectificative, ainsi que celles de 800 MF débloquées en mars dernier par le Gouvernement afin de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics et qui sont réservées au financement des investissements routiers, permettront d'inscrire au titre de l'exercice 1992 un montant global d'autorisations de programme de l'Etat de

269 MF, dont 129,5 MF pour le plan routier transmanche. Cette dotation devrait permettre la poursuite de la liaison Abbeville-Bouttencourt sur la RN 28, de la deviation de Villers-Cotterets et de la troisieme tranche de celle de soissons sur la RN 31 et de la deuxieme tranche de celui de Compiègne-Thourotte-Ribecourt sur la RN 32, ainsi que le lancement des travaux des deviations de Braine-Courcelles (RN 31), de Noyon (RN 32), du Plessis-Belleville et de Levignen (RN 2).

Données clés

Auteur : [M. Le Meur Daniel](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50765

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, du transport et espace

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4883